

Caricatures et religions : tout doit-il être possible ?



Depuis douze mois, nous traversons une période inédite marquée par une pandémie mondiale qui a généré une crise sanitaire et économique à l'échelle planétaire. Cette situation a généré une situation de stress et d'incertitude qui met à l'épreuve notre unité. Cette humeur sociale maussade s'est vue détériorée par l'horrible décapitation de Samuel Paty, un enseignant de collège, professeur d'Histoire-géographie. Dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression lors duquel il s'est appuyé sur l'exposition de caricatures issues de *Charlie Hebdo*, il a été sauvagement exécuté par un jeune Tchétchène qui s'est autorisé à agir au nom de la religion musulmane. L'opinion publique encore totalement choquée a été peu après confrontée au meurtre arbitraire de trois citoyens innocents au cœur de la basilique Notre-Dame à Nice, de nouveau au nom de la religion musulmane. Après ces deux tragiques événements, la France s'est sentie secouée et surtout furieuse qu'on tente de porter atteinte à sa liberté d'expression, une des valeurs phares de la République française. Presque simultanément, une remise en question collective s'est installée : toutes les caricatures doivent-elles être possibles ? Et dans quel cadre ? Quelle est la place de la religion dans cette République laïque ? Comment empêcher un islamisme radical ? Plusieurs intellectuels se sont exprimés sur le sujet à travers des tribunes publiées dans *Le Monde* les 31 octobre, 2 et 3 novembre 2020. Tout d'abord, nous verrons le plaidoyer d'intellectuels musulmans argumentant – étonnamment ? – que le modèle français respecte l'universalité des valeurs sans opposer les communautés, puis nous analyserons les points de vue de professeurs et de journalistes selon lesquels il devrait y avoir une certaine limite aux caricatures dans un Etat français qui serait selon eux regrettablement « allergique » aux religions.

La tribune intitulée « « Boycoter la France, c'est ignorer la réalité de ses idéaux » : l'appel d'intellectuels musulmans à « la concorde et l'union » » et la tribune de Delphine Girard, enseignante en lycées et collèges et agrégée de lettres classiques qui s'intitule « « Madame, vous n'avez pas le droit de dire qu'on peut se moquer du prophète » » témoignent de la

diversité et de la pluralité des idées et de ce que la France cherche à faire respecter la liberté d'expression tout en respectant elle-même chaque religion.

Suite à l'allocution du Président Macron, certains pays ont appelé à boycotter les produits français jugeant le Président injuste envers les citoyens de confession musulmane, se sentant de ce fait, attaqués. Ce comportement se retrouve notamment chez ses élèves explique Delphine Girard, qui lorsqu'elle étudiait un extrait de *Zadig* de Voltaire tournant en dérision les rites et croyances d'une religion orientale lointaine, a été confrontée à l'incompréhension des élèves qui se sentaient offensés et donc rejetés. Elle dut alors expliquer qu'il existe le droit de ne pas être d'accord et surtout le droit d'argumenter sur les raisons des divergences d'opinion. Un désaccord n'empêche pas de discuter et d'échanger. Bien au contraire, c'est dans ces circonstances précises qu'il est important d'écouter, comprendre et confronter les opinions afin de s'enrichir mutuellement. Certaines paroles, certains écrits ou dans le cas actuel certaines caricatures, peuvent paraître choquantes. Dans la religion musulmane, la représentation de Dieu n'est pas autorisée. L'émotion et l'indignation sont d'autant plus vives lorsque cette représentation est une moquerie. Mais en même temps, le message coranique encourage les fidèles à adopter face à des attitudes offensantes un comportement de tolérance et de dialogue et en aucun cas, à réagir par la violence. De plus, selon le Coran, Dieu encourage à se concentrer sur ce qui unit les hommes et pas sur ce qui les divise. Même la plus vive désapprobation des caricatures de *Charlie Hebdo* ne peut justifier des actes de violence ni l'appel au boycottage des produits français. Cela va tout simplement à l'encontre du message coranique.

Dès l'enseignement au collège, lycée, explique Delphine Girard qui était face à une classe de 1^{ère} STI dans un lycée professionnel de Meaux, on se rend compte que cette notion de liberté d'expression est floue. Lors de sa séquence d'argumentation basée sur un corpus de textes de différents auteurs des Lumières qui luttent contre les dogmes religieux, les élèves se retrouvaient mal à l'aise face aux auteurs qui comme Voltaire se moquaient des religions. « Vous n'avez pas le droit de nous dire ça ! » lui rétorquaient-ils. Pourtant ces mêmes élèves montraient une aversion envers les homosexuels et c'est alors qu'on établit les limites de la liberté d'expression : on peut rire de tout ce que les gens font, disent ou pensent, mais pas de ce qu'ils sont, car là commence le racisme. Ainsi, le dialogue est primordial afin d'éviter ce type d'amalgames autour de la liberté d'expression. Il est essentiel de dialoguer afin de toujours informer les élèves. Les caricatures de *Charlie Hebdo* et les attentats qui s'en sont suivis ont sensiblement compliqué les échanges sur toutes ces thématiques. Car même si ouvertement personne ne soutenait ces meurtres, il y avait une certaine compréhension à l'égard des meurtriers car en publiant ce type de caricature et en ne « respectant pas l'islam », les auteurs s'étaient exposés à un danger. Une fracture s'est créée entre l'école, l'institution et les élèves. A yeux des élèves, l'institution était prête à défendre et même encourager des actions « islamophobes ». Dans de telles conditions, les élèves n'avaient plus de raison d'écouter ce que l'école a à leur apprendre puisqu'elle semblait vouloir bafouer des principes essentiels de leur religion. Une séparation s'était creusée entre la culture de l'école qui soutenait Voltaire et les homosexuels et la leur. Pourtant cette liberté d'expression reste primordiale. Elle ne représente pas seulement une valeur occidentale ou n'appartient pas à la culture de l'école mais elle permet de pacifier la vie collective. C'est en échangeant librement, en critiquant et en communiquant qu'on se forge un avis solide prenant en compte chaque point de vue. Voltaire n'incitait pas à dénigrer des religions mais à « oser penser par soi-même » pour devenir un penseur libre : un citoyen.

Après ces deux attentats, le Président Macron a prononcé un discours le 2 octobre 2020 sur le séparatisme qui a été mal interprété par les citoyens et les politiques de certains pays considérant qu'il souhaite réformer ou modifier l'islam. En réalité, dans son discours le Président Macron a dénoncé l'islamisme et non pas l'islam et a réaffirmé certaines règles concernant l'ordre public, la neutralité du service public et renforcé des dispositions relatives au droit des associations et à l'école. Le Président a souligné à nouveau l'un des principes de fonctionnement de la société française instauré par la loi de 1905 : la séparation de l'Eglise, des églises et de l'Etat. Mais ce qui a été particulièrement mal compris, et donc mal accueilli, est la recherche de construire un islam des Lumières sans pour autant modifier quoi que ce soit dans la religion musulmane. Cette déclaration a été vue comme une ingérence violant l'intimité des consciences musulmanes. Considérant que l'islam est une religion de conscience qui s'adresse directement à l'individu, est-ce que cette interprétation n'est pas contradictoire et donc infondée ? Comme il n'est soumis qu'à Dieu et à personne d'autre, l'homme de confession musulmane devrait être totalement en accord avec l'idéal républicain d'individus libérés de l'adoration ou l'asservissement envers d'autres hommes. Il en est de même pour la loi des hommes, qui parce qu'elle assure la liberté des religions et qu'elle ne reconnaît aucun culte, protège précisément toutes les religions. De plus selon le message coranique, la diversité culturelle et religieuse est voulue par Dieu pour les hommes. Cela signifie que chaque religion doit se respecter mutuellement or c'est par le biais d'une république laïque, comme celle de la France, que le respect des religions est assuré. Ce principe a été inscrit dans l'article 1^{er} de la Constitution de 1958 par son rédacteur Michel Debré qui a insisté auprès de Charles de Gaulle pour que ce soit mentionné. Enfin, lors de son discours le Président a exigé à nouveau que tous les Français se sachent membres de la République française et ce peu importe leur condition financière, sociale ou culturelle. Il a également rassuré et rappelé que le racisme, les discriminations et séparations sont totalement intolérables et n'ont pas leur place en France. A la lumière du discours du Président Macron, il a été souligné qu'en respectant les valeurs de la République, il est possible de garantir la paix entre les communautés, que nous sommes tous différents et tous égaux ; tout cela en évitant de tomber dans un « relativisme culturel asservissant ».

La plupart d'entre nous sommes restés abasourdis devant la violence des deux attentats terroristes. Elle symbolise la négation de la liberté d'expression et absolument rien ne peut justifier ces actes. Mais gare à la manière de répondre à ces attentats. Gare aux messages que nous, citoyens français, voulons véhiculer. Sous prétexte de vouloir être ferme sur la fidélité de sauvegarder nos droits à la liberté d'expression, la France risque de passer pour un pays anti-musulman qui a mal géré ses flux d'immigration. A défaut de se faire comprendre, la France, par ses débats, écrits et caricatures court le danger de devenir inaudible, blessante et même raciste pour une partie du monde. Il est alors légitime de se demander si le fait qu'il n'y ait pas de limites, aussi bien dans son message que dans son exposition, que la liberté d'expression se sabote elle-même, qu'elle divise et que par cela elle devienne dangereuse. La tribune intitulée « L'allergie nationale au fait religieux est une erreur intellectuelle et une faute politique » écrite par William Marx, Professeur au Collège de France et la tribune intitulée « Les défenseurs de la caricature à tous vents sont aveugles sur les conséquences de la mondialisation » écrite par Olivier Mongin et Jean-Louis Schlegel, tous deux anciens directeurs de la revue *Esprit*, exposent donc les limites des caricatures et de leur exposition.

La projection des caricatures de *Charlie Hebdo* sur les hôtels de région de Toulouse et de Montpellier le 21 octobre fut présentée comme une réponse à l'assassinat de Samuel Paty. Celles-ci visaient les religions notamment l'islam. Il est totalement compréhensible qu'après ces événements, il y ait un besoin de résistance absolue, seulement, est-ce le bon moyen ? Ces caricatures ayant pour but de tourner en dérision les religions peuvent en temps normal déranger les fidèles qui détournent alors les yeux. Le fait qu'elles soient affichées aux yeux de tous, parfois même sur des bâtiments officiels, peut être extrêmement choquant et blessant pour ces derniers. Cela peut changer la nature du message qui veut être passé : au lieu de d'affirmer le droit à la liberté d'expression, on peut penser à un message antimusulman. Paradoxalement l'enseignant Samuel Paty avait, avant de montrer ces caricatures, pris des précautions préalables et suggéré de détourner le regard si les images étaient considérées trop choquantes pour les élèves. Au nom de la liberté d'expression, il a laissé un choix aux élèves de sa classe. Cet attentat paraît donc d'autant plus ignoble et injuste. Mais les mesures prises en réponse à sa décapitation paraissent maladroites et peu à même d'atteindre le but même recherché par ce valeureux professeur. Que la France ne se trompe pas de combat. Veut-elle se venger ou veut-elle exister ? Veut-elle punir ou veut-elle se faire entendre ? Il est donc très important que ces caricatures restent dans un cadre prédéfini de manière à ne pas être mal comprises. Qu'elles restent disponibles et même promues dans des musées, des galeries, des bibliothèques, des journaux ou encore des livres, permet aux citoyens de librement les consulter. La liberté reste et doit rester un principe fondamental en France. S'il est bien appliqué, il a même une chance de devenir universel. Mais exposer des images d'armes à visée satirique et polémique à ciel ouvert et de les institutionnaliser est une manière de se mettre au même niveau que les assaillants. De même, leur exposition sur internet et les médias sans limite, donne accès à tous, même ceux qui pourraient mal comprendre et interpréter ce genre d'image. On cherche avec ces caricatures à imprégner à tout le monde des principes laïques mais le moyen employé est brutal et maladroit, loin de la délicatesse pédagogique de Samuel Paty. En imposant presque de force ses valeurs de liberté et d'égalité, la France a tendance à laisser de côté des groupes, des peuples et des nations résistant au nom d'une autre liberté religieuse ou politique. N'est-ce pas indigne de la France et de ses principes ?

Le blasphème en France n'est plus un délit depuis la fin du XIXe siècle, bien entendu la provocation à la haine contre une religion peut relever des compétences des tribunaux mais pas le fait de caricaturer car il ne s'agit précisément que d'un blasphème. Ainsi libre à nous de caricaturer ou insulter les religions seulement de nombreux Etats du monde ne jouissent pas de cette liberté et la rejette même. Avec la mondialisation il est évident que ces caricatures françaises arrivent jusqu'à ces pays qui se sentent donc offensés et réagissent. Pourtant, selon les dessinateurs de *Charlie Hebdo*, il ne faut certainement pas céder sur la liberté de caricaturer des religions car finalement ils ne visent que les islamistes, les radicaux et pas l'islam. L'autocensure serait leur donner raison. Seulement malgré la bonne intention il ne faut pas oublier qu'il y a quelques milliers d'islamistes décidés à tuer pour Dieu qui manipulent des personnes peu éduquées qui ne connaissent rien à la liberté d'expression. Dans les pays où l'accès à enseignement est plus difficile et parfois abandonné à des fondamentalistes religieux, l'interprétation des caricatures est purement et simplement ressentie comme une agression. Cela crée inévitablement des tensions et l'abandon du dialogue. L'allergie française au fait religieux est toxique puisque d'une part elle nous expose à des excès et à des incompréhensions dont profitent les terroristes. D'autre part, elle rend

plus difficile la construction d'un espace public plus pacifique basé sur la reconnaissance de chaque religion accueillant pour tous dans un espace public pleinement laïque.

En exposant publiquement ces caricatures, la France qui tente de faire respecter l'émancipation de tous les pouvoirs et toutes les Eglises, ne peut parvenir que difficilement à assurer une coexistence pacifique de toutes les confessions. En effet, même si elle s'est grandement inspirée des philosophes des Lumières pour établir ses valeurs républicaines, Voltaire n'aurait pas approuvé l'usage public de ces caricatures antireligieuses car entre croyants et non-croyants il doit y avoir un respect mutuel dans l'espace public.

Les caricatures font pleinement partie de la culture française et les censurer reviendrait à limiter la liberté d'expression et donner raison à tous les islamistes et radicaux. Mais il est important de les utiliser dans un cadre défini et surtout de ne pas les afficher dans un espace public afin de préserver l'apaisement et la paix entre croyants et non-croyants. A mots couverts, les intellectuels musulmans, professeurs et journalistes prônent, au nom de la liberté d'expression et la liberté de culte, la tolérance et l'empathie culturelle et sociale. Une compréhension totale des vertus de la liberté d'expression et simultanément des véritables messages des grandes religions de notre humanité ne devrait aucunement conduire à des tensions et encore moins à des violences. Est-ce que le véritable enjeu ne serait pas l'éducation universelle ? Il faut, surtout, réfléchir et comprendre.

Alissa SCHOPPHOFF (Terminale 11), le 16 novembre 2020